

Les 1^{ers} détenus devront mériter la prison de Leuze

L'administration pénitentiaire est en train de les sélectionner. Faudra être irréprochable !

L'administration pénitentiaire planche sur la liste des premiers détenus qui étreigneront la nouvelle prison de Leuze, normalement vers la fin juillet. La sélection sera dure : les heureux élus seront ceux qui ont déjà effectué une bonne partie de leur peine sans poser aucun problème. Pas question d'envoyer des prisonniers trop turbulents dans une prison encore en rodage.

Si le planning est respecté, la prison de Leuze devrait accueillir ses premiers détenus dans la seconde quinzaine de juillet. Mais, à l'administration pénitentiaire, on n'a aucune intention de brûler les étapes : le calendrier précis dépendra de l'achèvement complet des travaux de finition et de la préparation optimale du personnel.

« De toute façon, le processus durera plusieurs semaines, voire plusieurs mois, avant que les 312 places ne soient occupées », précise Laurent Sempot, porte-parole de l'administration pénitentiaire. « Quant à savoir quels détenus arriveront en premier, la procédure de désignation définitive n'est pas encore établie et a fortio

ri il n'existe pas encore de liste ». « Ce qui est sûr, c'est que la sélection sera très stricte. La priorité sera donnée à des prisonniers ne présentant pas de problème au niveau de la sécurité et qui seront aptes à travailler. Nous travaillons à un recensement des détenus susceptibles de convenir. Il faut que la prison commence à fonctionner dans les meilleures conditions », poursuit M. Sempot. « Pour le reste, la procédure ne différera pas de ce qu'on fait au quotidien lors des transferts de détenus d'une prison à l'autre ».

La prison de Leuze est en majeure partie une maison de peine. Elle accueillera essentiellement des personnes condamnées à des peines de plus de trois ans (forcément puisque les peines de prison inférieures n'aboutissent généralement plus à une incarcération mais à une surveillance électronique). Néanmoins, il n'est pas exclu que certaines personnes placées en détention préventive aboutissent à Leuze.

Les condamnés originaires de la région auront-ils une priorité pour profiter des cellules leuzoises flambant neuves ? Et la

prison de Tournai sera-t-elle la première à pouvoir se décharger de sa surpopulation carcérale ? « Tout cela va dépendre », répond prudemment Laurent Sempot. « En Belgique, on essaie de tenir compte de la proximité géographique pour envoyer tel ou tel détenu dans telle ou telle prison. Mais ce n'est pas toujours possible. On essaiera de placer un détenu hennuyer à Leuze mais il n'est pas exclu qu'on y retrouve aussi un prisonnier venu d'Arlon... Mais en règle générale, on trouvera plutôt à Leuze des gens venus du Hainaut ou de Bruxelles ».

La seule certitude actuelle est que la prison de Leuze apportera une bouffée d'oxygène bienvenue dans un monde pénitentiaire engorgé, même si la population carcérale est en baisse en Wallonie. « Leuze amènera de la souplesse dans bien d'autres prisons car les transferts auront des répercussions en cascade, ils auront un effet de vases communicants : un transfert de Nivelles vers Leuze amènera peut-être un transfert de Lantin vers Nivelles, qui entraînera un transfert de Bruxelles vers Lantin... », conclut M. Sempot. ■

JME

HYPOTHÈSE

Medhi Nemmouche un jour à Leuze ?

En tout cas, pas avant longtemps... Il faudra des semaines, voire des mois si des recours interviennent, avant que l'extradition vers la Belgique du tueur présumé du musée juif de Bruxelles soit effective. Ensuite, l'instruction durera également des mois voire des années surtout si le sus-

pect nie tout et ne collabore pas avec la justice. Ensuite viendra le procès et l'éventuelle condamnation dont on peut supposer qu'elle ne sera pas légère en années de prison... Le détenu pourrait alors être éventuellement incarcéré à Leuze s'il répond aux conditions du moment. ■

UN MAÎEUR SATISFAIT MAIS VIGILANT

« Faut pas qu'on se foute de nous »

Christian Brotcorne

DÉPUTÉ-BOURGEMESTRE DE LEUZE-EN-HAINAUT

par
Jean-Michel Eloi
JOURNALISTE

En tant que bourgmestre, Christian Brotcorne se réjouit des opportunités offertes à Leuze par la nouvelle prison. Mais cela ne l'empêche pas de rester très vigilant sur quelques problèmes qui restent posés (voir encadré ci-contre)...

Des tribunaux du travail, à Liège notamment, ont récemment imposé à des CPAS de communes accueillant une prison sur leur territoire d'allouer une somme d'argent mensuelle à des détenus sans ressources. Cela risque-t-il d'arriver à Leuze ?

La situation juridique est encore floue. Ces décisions de justice ont fait l'objet de recours de la part de CPAS concernés et des arrêts ont été rendus

en sens divers. La jurisprudence n'est donc pas encore établie. Mais si cela devait arriver chez nous, le CPAS de Leuze dirait non et agirait en justice. Vous étiez intervenu au Parlement

en 2011 à ce propos. Avez-vous obtenu des apaisements ?

Oui de la part de Stefan De Clerck, le ministre de la Justice de l'époque, mais moins de la part d'Annemie Turtelboom, la ministre actuelle.

Autre problème : le réseau de communication Astrid qui ne fonctionne pas dans l'enceinte de la prison. Une solution a-t-elle été trouvée ?

Non, il n'y a rien de nouveau même si je suis intervenu à nouveau auprès des autorités concernées. En fait, les solutions techniques existent, la volonté politique aussi, mais ce qui coince, c'est l'imputation budgétaire. Il faudrait placer plusieurs répéteurs dans la prison pour permettre au ré-

seau de fonctionner et cela coûtera cher, sans doute beaucoup plus que les 30 à 50.000 euros évoqués.

Vous aviez menacé d'interdire l'arrivée des premiers détenus à la

fin juillet si ce problème de sécurité n'était pas résolu...

De toute façon, je ne suis pas sûr que le timing prévu sera respecté : il reste pas mal de travaux de finition à terminer... En ce qui concerne le réseau Astrid, je demande qu'on respecte la convention conclue. On impose aux communes, pour

qu'elles puissent délivrer un permis d'urbanisme à un bâtiment public, qu'elles exigent que le réseau Astrid fonctionne. Et là, l'État, pour une prison, ne vérifie même pas...

J'ai menacé mais je suis en phase de discussion. Tout ce que je dis c'est qu'il ne faut pas qu'on se foute de nous... ■

POUR LES PRISONNIERS DÉMUNIS

De l'argent de poche payé... par le CPAS

Un arrêt de la Cour du Travail de Liège, en 2011, avait fait frémir les CPAS de communes où est implantée une prison, donc anticipativement celui de Leuze : le CPAS de Juprelle, où est située la prison de Lanthin, avait été condamné à payer 75 euros par mois à un détenu sans ressources. Est-ce à dire que le CPAS leuzois aurait à payer « l'argent de poche » des détenus démunis incarcérés sur son territoire ?

L'État prend totalement en charge

l'entretien d'un détenu, sauf certains « extras » : téléphone, courrier, télévision ou cantine que le prisonnier doit payer lui-même, soit grâce à sa famille, soit en travaillant. Une caisse de solidarité

de la prison peut aussi intervenir. Mais certains détenus, sans famille et dans l'incapacité de travailler, donc sans ressources, ont intenté des actions en justice pour obtenir de quoi « assurer leur dignité humaine ». Des tribunaux du travail leur ont donné raison

en impliquant les CPAS. Lesquels ? Normalement celui de la commune d'origine, au moment de l'incarcération, sinon celui de la commune de résidence, soit celui où est implantée la prison.

Les CPAS ont introduit des recours qui ont abouti à des résultats divers. L'incertitude demeure donc. À Leuze, en tout cas, on est bien déterminé à ne pas se laisser faire... ■

GROS PÉPIN DE COMMUNICATION

Astrid ne peut toujours pas entrer dans la prison

Une prison étanche, c'est normal, mais si elle l'est aussi aux ondes radio et GSM, c'est plus gênant... À Leuze, un exercice mené sur le terrain a confirmé lundi que ni Astrid, le réseau radio-crypté des services de sécurité et de secours, ni le réseau internet, ni les ondes GSM ne passent les murs de la nouvelle prison. La couverture est déjà très faible à l'extérieur de l'enceinte et elle est nulle à l'intérieur.

Voilà qui est fâcheux pour les services qui pourraient être amenés à intervenir en cas d'incident ou d'incendie dans la prison. Comment coordonner une opération de la police ou des pompiers si la communication est difficile voire impossible entre les intervenants ?

Pour résoudre le problème, il faudrait amplifier le réseau Astrid ainsi que la couverture GSM, dont coût minimum estimé : de 30 à 50.000 euros. Et la question se pose immédiatement : qui va payer ? est-ce la Régie des Bâtiments, le maître d'ouvrage ? Ou le ministère de la Justice, futur occupant des lieux ? Ou celui de l'Intérieur, en charge des services de sécurité ?

Toujours est-il que le bourgmestre de Leuze, Christian Brotcorne, ne prend pas à la légère ce problème qui peut remettre en cause la sécurité dans la prison : s'il n'est pas résolu dans les délais, il se réserve le droit de retarder l'arrivée des premiers détenus leuzois, prévue fin juillet. ■